

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-01

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions et modifiant le code des assurances (partie réglementaire) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 janvier 2017,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 12 janvier 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH